

«La loi sera en vigueur début 2016»

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a indiqué jeudi soir à Alger que la loi sur les activités et le marché du livre, adoptée en 2015 par le Parlement, entrera en vigueur début 2016. "Les textes d'application de la loi relative aux activités et au marché du livre sont en cours de finalisation", a précisé le ministre en marge de sa visite au 20ème Salon international du livre d'Alger (Sila). Très attendue par les professionnels, la loi en question définit la responsabilité des acteurs du marché du livre (éditeurs, auteurs, libraires) concernés par l'édition et la distribution du livre. Elle vise également à mettre en place une stratégie à même de dynamiser et développer l'industrie nationale du livre ainsi que la création littéraire. À ce titre, le ministre a appelé les éditeurs et les

médias à investir davantage dans la promotion des écrivains pour, a-t-il souligné, "assurer une large audience à la littérature algérienne sur le plan national. D'autre part, il a exhorté les éditeurs à mettre en place des "commissions de lecture" pour éviter les erreurs constatées dans les ouvrages.

Mettant l'accent sur le livre pour enfant, le ministre a fait savoir que son département menait des "consultations avec ses partenaires pour finaliser les textes d'application dans la partie relative au livre scolaire. S'exprimant sur le 20ème Sila, le ministre a estimé que le Prix Assia Djebar, décerné dans le cadre de cet événement littéraire, a donné une "valeur ajoutée" à cette édition. Plus de 900 exposants de 53 pays prennent part au 20^e Sila.